



NAO 2025 & 2024

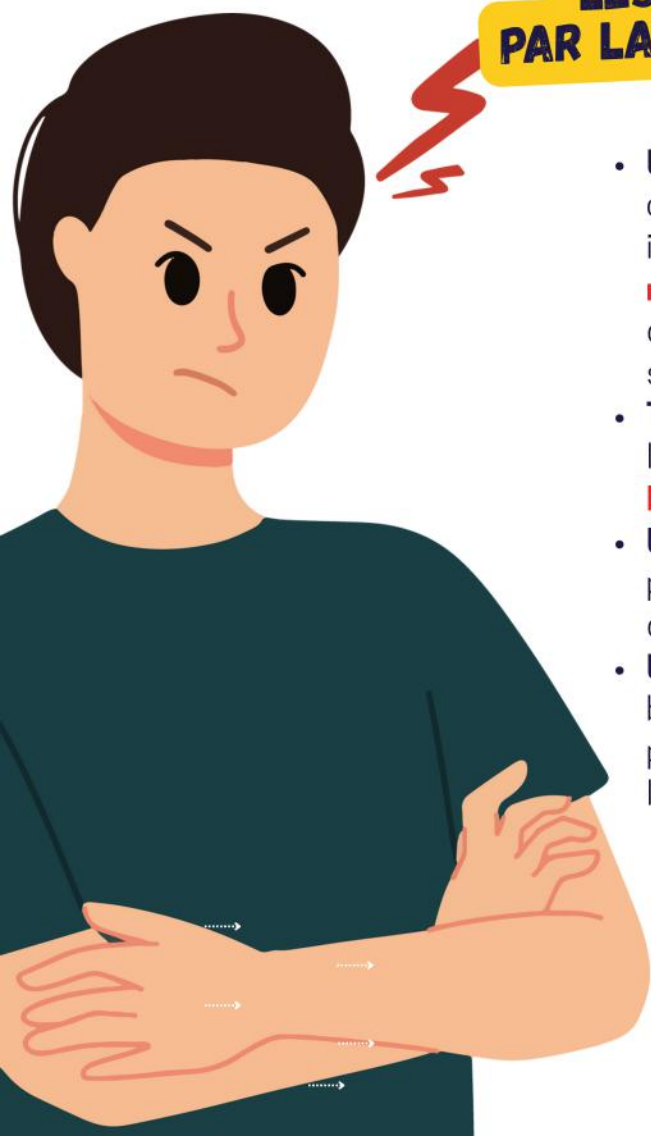
COMMENT EST-CE POSSIBLE ?

Chères collègues, chers collègues,

Nous souhaitons vous faire un retour sur les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) de 2024 et de 2025 ainsi que notre position en tant que syndicat CFE-CGC.

POURQUOI N'AVONS-NOUS PAS SIGNÉ LES NAO EN 2024 ET 2025 ?

La CFE CGC est alignée dans ses propositions en conciliant au mieux les contraintes de l'entreprise et les aspirations des salariés. La CFE-CGC a toujours été engagée dans la défense des intérêts des salariés. Lors des deux négociations, nous avons constaté que les propositions faites ne répondaient pas aux attentes légitimes des salariés. Les augmentations proposées étaient insuffisantes, insécurisées et ne prenaient pas en compte l'évolution du coût de la vie, de l'inflation et des efforts fournis par chacun d'entre vous au cours des deux dernières années.



LES PROPOSITIONS SOUTENUES PAR LA CFE-CGC LORS DES NAO 2024 :

- Une **augmentation générale de 1%** pour tous les collaborateurs et **une augmentation individuelle de 2.5 %**, identique à celle signée par le Groupe La Poste : **Demande refusée** par la Direction qui nous a précisé qu'aucune demande d'augmentation générale ne sera prise en compte mais seulement individuelle à 3.1%.
- **Titres restaurant à 10 €** dont 60% pris en charge par l'employeur avec une participation de l'employeur de 6 € : **Demande refusée.**
- Une **indemnité pour utilisation de son véhicule personnel** pour un trajet Domicile-travail : 7km (application similaire à celle du Groupe La Poste : 200€ à 400€ par an) : **Demande refusée.**
- Une **Prime de partage** accompagnée de mesures spécifiques bas salaire (55 Salariés) ainsi qu'une enveloppe égalité professionnelle proposée depuis plusieurs années par l'ensemble des syndicats : **Demande acceptée.**

À la suite du refus de l'augmentation générale, la CFE-CGC a voulu trouver un compromis avec la DRH et a demandé uniquement une augmentation individuelle à 3.5 % identique à celle du Groupe La Poste signée : demande refusée mais acceptée à hauteur de 3.1% d'augmentation individuelle.

POURQUOI CETTE DIFFÉRENCE ? COMMENT JUSTIFIER CETTE DIMINUTION PAR RAPPORT AU GROUPE LA POSTE ?

Malgré les félicitations du Conseil d'Administration adressées aux salariés sur les résultats 2024, nos résultats étant très satisfaisants, il était de coutume que la direction se cale sur le NAO du Groupe. La direction compare l'enveloppe globale de 3.24 % avec l'ensemble des mesures à l'augmentation individuelle du Groupe La Poste de 3.5%. Est-ce comparable ? Non ! Aucune de nos propositions n'a donc été retenue, d'où la non-signature de l'accord NAO 2024 par la CFE-CGC.

LES PROPOSITIONS SOUTENUES PAR LA CFE CGC LORS DES NAO 2025 :

- 
- Une augmentation générale de 1 % pour tous les collaborateurs et une augmentation individuelle de 1.5 : **demande refusée.**
 - Titres restaurant 10 € unitaire dont 60% pris en charge par l'employeur : participation de LPI à hauteur de 6€ et de 4€ pour le salarié : **demande acceptée** lors de la première séance à 9€ et **refusée** à la dernière.
 - Une prime de partage accompagnée de mesures spécifiques bas salaire (45 Salariés) proposée depuis plusieurs années par l'ensemble des syndicats : **demande acceptée.**
 - Une enveloppe égalité professionnelle (environ 61 salariés) proposée depuis plusieurs années par l'ensemble des syndicats : **demande acceptée.** La CFE CGC s'interroge d'ailleurs sur l'équité de traitement de cette enveloppe. Nous n'avons aucun retour de sa ventilation par métier (salaire de base/métier et des niveaux d'augmentation/métier, ainsi qu'une analyse de sa répartition par DR et par Métier).

- Un plan de déplacement proposé à 75% de participation aux frais d'abonnement transports et un forfait mobilités durables pouvant aller jusqu'à 500 € par an (sont à intégrer dans ce forfait mobilité durable les voitures électriques car actuellement cela ne concerne que les vélos). Cette mesure pourra servir la démarche et la stratégie RSE (cette proposition couvre 234 salariés à 26 K€) : **Demande refusée**, alors que l'un des axes stratégiques de La Poste Immobilier est la RSE et cette mesure ne représente que 26K€. Pour exemples : la CDC, attribue 75% d'indemnité de transport et DPD France à hauteur de 67%. De nombreuses collectivités sont également à 75% de prise en charge : **proposition acceptée** lors de la première séance à 60% et **refusée** à la dernière. **Quelle est la cohérence de l'entreprise dans ce refus, alors que nous demandons avec insistance à nos prestataires d'être très vertueux en matière de RSE?**
- Le renouvellement de la demande d'indemnité pour l'utilisation de son véhicule personnel pour un trajet Domicile-travail : 7km (application similaire à celle du Groupe La Poste : 200€ à 400€ par an) : **proposition refusée**



L'enveloppe globale d'augmentation a été de 1.69 % soit un budget de : 428 575 € pour 525 salariés.

Est-ce représentatif des efforts fournis et des félicitations reçues ?

Pour information, une enveloppe de 428 575 euros brut ramenée à 525 collaborateurs, c'est : 816,33 euros / salarié / an.

Soit 68,02 euros brut par mois

Soit 53,06 euros net mensuel

Aucune de nos propositions n'a été retenue et malgré cela nous avons cherché jusqu'à la dernière minute un compromis et une signature de la CFE-CGC à condition que la Direction prenne en charge la mesure liée aux transports en communs. **La Direction a refusé la prise en compte de cette mesure de 26k€ pour 234 salariés, d'où au final la non-signature de l'accord NAO 2025 par la CFE-CGC.**





Nous tenons à préciser que la Direction, durant les 3 séances de négociation a tenu à **la confidentialité des discussions sans qu'aucune concertation puisse être possible auprès des salariés.**

Comment peut-on mener une négociation sans vous consulter ? Comment l'entreprise peut-elle placer l'intégralité de la négociation sous « confidentialité » ? Cela ne porte nullement atteinte à l'intérêt de l'entreprise et affaiblit le dialogue social.

Il nous paraît indispensable que les négociations soient le fruit de la remontée du terrain afin que chacun puisse s'exprimer et donner son avis, afin que le dialogue social soit riche et que chacun se sente considéré et partie prenante des négociations.

Nous vous assurons la promotion d'une culture de transparence et de communication ouverte au sein de notre entreprise. Ensemble, nous pouvons construire un lieu de travail où la confiance et la collaboration sont au cœur de nos interactions.

La CFE-CGC a choisi de ne pas signer cet accord, car nous croyons fermement qu'il est de notre devoir de garantir des conditions de travail et de rémunération justes et équitables pour tous.

Nous restons à votre écoute et nous nous engageons à continuer à défendre vos droits et vos intérêts. **Nous travaillerons sans relâche pour obtenir des résultats qui soient à la hauteur de vos attentes et nous vous encourageons à nous faire part de vos préoccupations et de vos idées.**

Ensemble, nous pouvons construire un avenir meilleur au sein de notre entreprise.

Merci de votre confiance.

